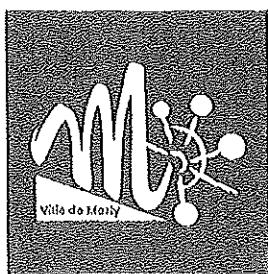


S'LO



République Française
Département du Nord

Service : Etat Civil
JNV/CB/LL
N° DC-2025-00109

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Objet : achat d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Monsieur CHEKROUNE Sofiane tendant à obtenir une concession dans le cimetière St Jacques,

DECIDE

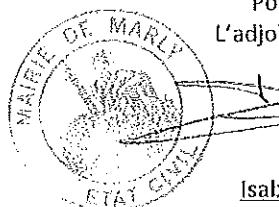
D'accorder l'achat d'une concession au cimetière communal portant le n° 3452 à Monsieur CHEKROUNE Sofiane domicilié à Marly (Nord) – 35 avenue Frédéric Joliot Curie

Cette concession est accordée à compter du 12 novembre 2025 pour une durée de trente ans, d'une superficie de 2,75 m², d'un montant de DEUX CENT EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 12 novembre 2025

Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée



Isabelle DUPONT

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 21/11/2025
et de la publication le 21/11/2025